



*Municipalité  
de St-Norbert*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
M.R.C. DE D'AUTRAY

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS NUMÉRO 369-1, 404 ET 403

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Diane Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Norbert ;

**QUE** lors de sa séance régulière tenue le 12 novembre 2018, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Le règlement 369-1 modifiant le règlement 369 - relatif à la garde des chiens a été adopté sous la résolution # 2018-11-214. L'objet de ce règlement est de retirer un article inapplicable.
- Le règlement 404 fixant les tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour les déplacements, repas et logement, a été adopté sous la résolution # 2018-11-2015. L'objet de ce règlement est indiqué dans son titre.
- Le règlement 403 (RM330) relatif au stationnement et à la circulation a été adopté sous la résolution #2018-11-221. L'objet de ce règlement est d'uniformiser les règles applicables par la Sûreté du Québec relativement au stationnement et à la circulation.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture et sur le site internet à [www.saint-norbert.net](http://www.saint-norbert.net)

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Saint-Norbert ce 13ème jour du mois de novembre 2018.

  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

4, rue Laporte  
Saint-Norbert, Québec  
J0K 3C0

Tél. : 450-836-4700  
Télec. : 450-836-4004

[municipalite@saint-norbert.net](mailto:municipalite@saint-norbert.net)  
[www.saint-norbert.net](http://www.saint-norbert.net)